



Département de l'Eure
Canton de Louviers Nord
COMMUNE D'INCARVILLE

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Du mardi 25 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 mars, à 18h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil de la commune suite à la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 21 mars 2025, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présent.e.s : Patrick MAUGARS, Valérie GLUTRON, François BOUTIN, Gloria LE LAY, Patrice LEROUX, Sébastien BROSSARD, Delphine ISIDORE, Philippe JAOUEN

Absents : Alain LEMARCHAND, Philippe SEMENT, Françoise VASSEUR

Absences excusées : Gwénaëlle BOUFFARD Jean-Marc HAINE, Christel LECLANCHER, Aurélie MORISSE

Pouvoirs : Gwénaëlle BOUFFARD donne son pouvoir à Delphine ISIDORE

Christel LECLANCHER donne son pouvoir à Gloria LE LAY

Aurélie MORISSE donne son pouvoir à Sébastien BROSSARD

Nombre de membres en exercice : 15 / Absents : 7 / Présents : 8 / Pouvoirs : 3 / Votants : 11

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 18h45

Valérie GLUTRON est nommée secrétaire de séance.

Approbation du PV du conseil municipal du 05 février 2025 :

Monsieur le Maire rappelle que le Procès-verbal de la séance du 05 février 2025 a été adressé à tous les Membres du Conseil Municipal.

➤ Y a-t-il des remarques ?

Monsieur le Maire soumet alors le procès-verbal à l'approbation de l'Assemblée :

Pour : 11 / Contre : 0 / Abstention : 0

Délibération 2025-11 Approbation du Compte de gestion 2024.

Le Compte de Gestion a été communiqué par le Comptable public du SGC des Andelys, concernant l'exécution du budget 2024 de la commune.

	Investissement	Fonctionnement	Résultats
Recettes	477 678,63 €	1 171 462,78 €	1 649 141,41 €
Dépenses	368 123,62 €	952 782,21 €	1 320 905,83 €
Résultat exercice 2024	109 555,01 €	218 680,57 €	328 235,58 €

VOTE : LE CONSEIL, après avoir délibéré, décide d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2024 dressé par le comptable du SGC des Andelys.

Pour : 11 / Contre : 0 / Abstention : 0

Délibération 2025-12 : : Approbation du Compte Administratif 2024.

Le Compte Administratif, dont les résultats sont en concordance avec ceux du Compte de Gestion :

COMPTE ADMINISTRATIF 2024			
	Investissement	Fonctionnement	Résultats
Recettes	477 678,63 €	1 171 462,78 €	1 649 141,41 €
Dépenses	368 123,62 €	952 782,21 €	1 320 905,83 €
Résultat exercice 2024	109 555,01 €	218 680,57 €	328 235,58 €
Résultat clôture 2023 + part affectée Ivt de 2024	-73 433,18 €	313 188,79 €	239 755,61 €
DM	0,00 €	0,00 €	
Résultat clôture 2024	36 121,83 €	531 869,36 €	567 991,19 €
Restes à réaliser en dépenses	-181 822,93 €		
Restes à réaliser en recettes	0,00 €		
Besoin de financement de la section d'investissement	-145 701,10 €		

Ne prenant pas part au vote, monsieur le Maire quitte la séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2024.

Pour : 10 / Contre : 0 / Abstention : 0

Délibération 2025-13 Affectation du résultat

- Résultat de fonctionnement à affecter : 531 869,36 €
- Solde d'exécution d'investissement : 36 121,86 €
- Excédent de fonctionnement : 36 121,83 - 181 822,93 = - 145 701,10 €

- Report en fonctionnement : 531 869,36 € – 145 701,10 = 386 168,26 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024 et considérant la régularité des opérations, décide d'affecter le résultat présenté.

Pour : 11 / Contre : 0 / Abstention : 0

Délibération 2025-14 : Montant des subventions de la Commune aux associations locales – Approbation

Monsieur le Maire propose pour l'année 2025 les subventions suivantes :

Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé (6574)				
ORGANISMES	2023	ORGANISMES	2024	2025
ASLI course à pied	500,00	ASLI course à pied	1 000,00	1 000,00
Coopérative école maternelle *	1 200,00	Coopérative école maternelle et coopérative primaire	2 400,00	2 400,00
Le souvenir Français	200,00	Le souvenir Français	200,00	200,00
UFA-CFAIE (6 jeunes)	600,00	UFA-CFAIE (6 jeunes)	600,00	450,00
Comité des fêtes	5 000,00	Comité des fêtes	5 000,00	5 000,00
Epireuil		Epireuil		150,00
Jeunes pompiers	150,00	Jeunes pompiers	150,00	300,00
SPA	100,00	SPA	100,00	100,00
UNC	400	UNC	2 000,00	500,00
comité jumelage franco-portugais	200	comité jumelage franco-portugais	500,00	1 500,00
Lire et Faire lire	150	Lire et Faire lire	150,00	150,00
TOTAL	9 700,00	TOTAL	12 100,00	11 750,00

La répartition des subventions est discutée et décidée comme suit :

Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé (6574)				
ORGANISMES	2023	ORGANISMES	2024	2025
ASLI course à pied	500,00	ASLI course à pied	1 000,00	1000
Coopérative école maternelle *	1 200,00	Coopérative école maternelle et coopérative primaire	2 400,00	2400
Le souvenir Français	200,00	Le souvenir Français	200,00	200
UFA-CFAIE (6 jeunes)	600,00	UFA-CFAIE (6 jeunes)	600,00	550
Comité des fêtes	5 000,00	Comité des fêtes	5 000,00	5000
Epireuil		Epireuil		150
Jeunes pompiers	150,00	Jeunes pompiers	150,00	600
SPA	100,00	SPA	100,00	100
UNC	400	UNC	2 000,00	600
comité jumelage franco-portugais	200	comité jumelage franco-portugais	500,00	1000
Lire et Faire lire	150	Lire et Faire lire	150,00	150
TOTAL	9 700,00	TOTAL	12 100,00	11 750,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Propose de voter cette répartition du montant des subventions
- Permet l'inscription des crédits nécessaires au budget 2025.

2 non- votants (Mme Delphine ISIDORE et M Sébastien BROSSARD, membres du bureau du Comité des fêtes)

Pour : 8 / Contre : 0 / Abstention : 3

Délibération 2025-15 : Taux des taxes locales communales 2025 (TFB, TFNB, TH) – Approbation

Pour rappel, l'an dernier, les taux suivants ont été votés :

- Taxe foncière bâtie (TFB) : $37,21 + 2\% = 37,95 \%$
- Taxe foncière (non bâti) : $48,64 + 2\% = 49,61 \%$
- Taxe d'habitation : $10,64 + 2\% = 10,85 \%$

Soit une augmentation de 2%

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux de contribution directe: (cf l'état 1259)

- Taxe foncière bâtie (TFB) : 37,95 %
- Taxe foncière (non bâti) : 49,61 %
- Taxe d'habitation : 10,85 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les taux de contribution directe proposés par Monsieur le Maire.

Pour : 11 / Contre : 0 / Abstention : 0

Délibération 2025-16 : Autorisation donnée au Maire de signer le contrat de prêt relais avec la CEN

Le prêt relais, ce sont des prêts sur deux ans, où la commune ne paie à chaque échéance, que les intérêts, et rembourse le capital une fois que les subventions sont reçues par la commune, sans frais supplémentaires, ou au terme du contrat de prêt. Les fonds doivent être tirés en une seule fois, des remboursements anticipés partiels sont possibles sans frais, afin de réduire les intérêts payés.

Afin de financer le projet d'agrandissement de l'école primaire, il est nécessaire de contracter un prêt : La caisse d'épargne et de prévoyance Normandie propose le financement suivant : un prêt relais d'un montant d'un million d'Euros sur une durée de deux ans. La périodicité choisie détermine le taux :

- Annuelle : taux fixe à 3,07% ;
- Trimestrielle : taux fixe à 3,04%

Cet emprunt doit être inscrit au BP 2025 en recettes d'investissement :

➔ Chapitre 16, article 1641 : 1 000 000 €

VOTE : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le contrat de prêt relais proposé par la Caisse d'Epargne Normandie.

Pour : 11 / Contre : 0 / Abstention : 0

Délibération 2025-17 : Approbation du compte rendu de l'AG et des comptes annuels 2024 du Comité des fêtes :

M. HERAULT, président du Comité des Fêtes, a remis à la commune le compte rendu de la dernière AG du Comité des Fêtes ainsi que leurs comptes annuels. Cf document infra.

VOTE : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de valider le compte rendu de l'AG du Comité des fêtes ainsi que son compte de résultat 2024.

Pour : 11 / Contre : 0 / Abstention : 0

Délibération 2025-18 : Approbation du compte rendu de l'AG et des comptes annuels 2024 du Comité de Jumelage Incarville-Lijo : cf doc joint

Le Comité de Jumelage a remis à la commune le compte rendu de leur dernière AG ainsi que leurs comptes annuels. Cf document infra.

VOTE : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de valider le compte rendu de l'AG du Comité de jumelage ainsi que son compte de résultat 2024.

Pour : 11 / Contre : 0 / Abstention : 0

Délibération 2025-19 : Tarifs cantine et accueil périscolaire

Les tarifs de cantine sont actuellement les suivants :

- Garderie du matin (entre 7h15 et 8h20) : 0.40 € par enfant
- Cantine : 3.80 € par repas
- Garderie du soir avec le goûter :
- Entre 16h00 et 17h00 : 1.00 € par enfant
- Au-delà de 17h00 : majoration de 0.50 € par enfant

Comme prévu dans la délibération 2024-43, l'augmentation du prestataire cantine a été répercutée sur le tarif des repas à partir de 2025 ; cette augmentation de 5% se traduit ainsi :

- **Cantine : 4 € par repas**

De même, il a été décidé de modifier les tarifs de la garderie comme suit :

- **Garderie du matin : 0.40 € par enfant (pas de changement)**
- **Garderie du soir sans le goûter :**
 - **Entre 16h00 et 17h00 : 0.75 € par enfant**
 - **Au-delà de 17h00 : 0.75 € par enfant.**

VOTE : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver les nouveaux tarifs de la cantine et de la garderie.

Pour : 10/ Contre : 0/ Abstention : 1

Délibération 2025-20 : Renouvellement de la convention concernant l'accueil des jeunes incarvillais dans les structures de loisirs lovériennes

Les accueils de loisirs de la ville de Louviers accueillent régulièrement des enfants d'Incarville. La commune d'Incarville apporte une aide financière pour les enfants fréquentant les accueils de loisirs de Louviers de :

- 2,88 euros par ½ journée sans repas et par enfant incarvillais le mercredi
- 6,25 euros par jour ou ½ journée avec repas et par enfant incarvillais le mercredi et en période extra-scolaire.

Il convient de renouveler la convention avec la ville de Louviers afin de permettre aux enfants d'Incarville de s'inscrire au centre de loisirs de Louviers.

VOTE : Le conseil municipal, après en avoir délibéré, :

- **Approuve les termes de la convention**
- **Autorise le Maire ou son représentant à signer ladite convention**

Pour : 11 / Contre : 0 / Abstention : 0

Délibération 2025-21 : Approbation du Budget Primitif 2025

Le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2025 se présente ainsi :

- **Dépenses de fonctionnement (votées par chapitre) : 1 465 579,69 €**
- **Recettes de fonctionnement (votées par chapitre) : 1 465 579,69 €**

- **Dépenses d'investissement (votées par chapitre) : 3 278 799,08 €**
- **Recettes d'investissement (votées par chapitre) : 3 278 799,08 €**

Vu le projet de budget primitif, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité approuve le budget primitif 2025, tant en recettes qu'en dépenses, comme suit :

- **Dépenses de fonctionnement (votées par chapitre) : 1 465 579,69 €**
- **Recettes de fonctionnement (votées par chapitre) : 1 465 579,69 €**

- **Dépenses d'investissement (votées par chapitre) : 3 278 799,08 €**
- **Recettes d'investissement (votées par chapitre) : 3 278 799,08 €**

Pour : 11 / Contre : 0/ Abstention : 0

La séance est levée à 21h00.